

OFFICIERS POUR 1888.

PRÉSIDENT.....J. M. DUFRESNE.
VICE-PRÉSIDENT.....J. X. PERRAULT.
SECRETARE.....G. W. PARENT.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. D. C. BROUSSEAU.	MM. L. J. BOIVIN.
L. E. MORIN, jr.	H. PARENT.
R. THIBAUDEAU.	H. LAPORTE.
J. O. DUPUIS.	U. GARAND.
F. B. LABELLE.	J. PERRAULT.
F. D. SHALLOW.	Ls BOISSEAU.
T. GAUTHIER.	L. J. FORGET.
D. LAVIOLETTE.	J. CONTANT.
GUS. PICHÉ.	L. W. TELMOSSE.
A. S. HAMELIN.	J. MONIER.
C. A. VAFLÉE.	L. FRÉCHON.
D. PARIZEAU.	A. GIRARD.
A. GAGNON.	S. PREVOST.

ARBITRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

MM. A. LECLAIRE.	MM. J. BARSALOU.
E. DeMARTIGNY.	J. GRAVEL.
E. A. GÉNÈREUX.	S. PREVOST.
A. DESJARDINS.	H. C. CADIEUX.
Ls. TOURVILLE.	P. P. MARTIN.
C. LACAILLE.	J. X. PERRAULT.

EXAMINATEURS DES FARINES ET GRAINS.

MM. Ls. TOURVILLE.	MM. HURTUBISE
F. X. ST CHARLES.	AUG. GIRARD.
J. P. DAIGLE.	

BŒUF ET LARD.

M. CHS. LACAILLE.	M. J. B. BOURASSA.
-------------------	--------------------

BEURRE ET FROMAGE.

MM. J. M. DUFRESNE.	MM. H. LAPORTE.
THOS. GAUTHIER.	J. X. PERRAULT.
Ls. BEAUBIEN.	

POISSONS ET HUILES.

MM. L. E. MORIN.	MM. N. QUINTAL.
L. W. TELMOSSE	A. CUSSON.
D. C. BROUSSEAU.	

POTASSES.

MM. J. BARSALOU.	MM. C. D. MORIN.
J. CONTANT.	A. ROBERT.
T. CHIVÉ	

PEAUX ET CUIRS.

MM. S. DELORME.	MM. J. PELLETIER.
J. DEROME.	P. CLAUDE.
J. RICHARD.	

RAPPORT DU PRÉSIDENT.

La Chambre de Commerce du district de Montréal, présente aux autorités gouvernementales et au public, le rapport de ses travaux pour l'année 1888, la deuxième de son existence.

Avant d'entrer dans le résumé des diverses questions qui ont fait l'objet des discussions et des résolutions du Conseil de cette Chambre, il n'est pas hors de propos d'attirer l'attention du commerce canadien français sur la nécessité de se bien rendre compte de l'extrême utilité qu'il y a pour lui de ne rien négliger de ce qui peut l'aider à se tenir au courant des progrès immenses accomplis chaque jour dans le développement du commerce du Canada et des moyens adoptés et à adopter pour faciliter chaque jour davantage ces développements.

La Chambre de Commerce du district de Montréal, a été spécialement fondée pour rencontrer l'objet que nous venons de mentionner.

Dans certains cercles animés de bonnes intentions, nous voulons le croire, mais où l'on ne saisit pas encore, complètement, la valeur de notre institution, on a voulu la déprécier, sous le prétexte qu'elle était de trop dans notre ville, et, cependant, ce qu'elle a accompli durant ces deux dernières années, pour le bien des marchands, des manufacturiers et des industriels en général, de la langue française, est une démonstration éclatante que sa fondation était devenue non seulement utile, mais même absolument nécessaire.

La Chambre de Commerce ne représente pas seulement un commerce ou une industrie en particulier, mais plutôt

toutes les industries et tous les commerces légitimes, dans lesquels nos nationaux canadiens français ont engagé, soit leurs capitaux, soit leur travail. Aussi, c'est avec confiance que les membres actuels de la Chambre de Commerce espèrent voir, durant la nouvelle année qui se présente, leur nombre se doubler et même se tripler.

Le présent rapport qui est un résumé succinct, contient :

- 1° La liste des membres actuels de la Chambre de Commerce et de ses officiers ;
 - 2° Les réglemens ;
 - 3° La composition actuelle du Conseil ;
 - 4° Le résumé des opérations de l'année, par ordre de date ;
 - 5° Un certain nombre de statistiques commerciales ;
 - 6° Le programme projeté pour l'année 1889.
-

I — LISTE DES MEMBRES ACTIFS.

- Aumond Alphonse,
Arcand Zeph.
Arpin L. G.
Asselin Jos.
Archambault A. L.
Adam J. A.
- Boivin L. J.
Brosseau D. C.
Beauchemin L. O.
Bertrand H.
Beullac R.
Belcourt F. N.
Beauvais Ed.
Beaudry N.
Bousquet J. S.
Beauchamp A. H.
Brosseau H. H.
Barsalou Joseph,
Barsalou A.
Boisseau L. H.
Boisseau Louis,
Bossé Chs G.
Barré J. L.
Beauvais J. C.
Barbeau Thos.
Boismenu Félix,
Brunet J. W.
Bessette D. Z.
Beaugrand H.
Beaubien Louis,
Brunet Alf.
Brodeur Christophe,
Blanchet Louis,
- Bourassa J. B.
Bastien Benoit.
Barthe, vicomte de La
Blondel E.
Beausoleil C.
Beaulieu A. D.
Bourgoin Geo.
- Corriveau A. J.
Contant J.
Courtemanche O.
Cadioux H. C.
Craig Michel,
Cusson A.
Coté V. L.
Chivé T.
Cousineau L.
Chanteloup E.
Crevier T.
Cadioux H. C.
Charlebois C. T.
Charron F.
Chartrand A.
Chapleau J.
Casgrain J. B.
Corriveau A. J.
- Desjardins Alph.
Dansereau P.
Derome L. J. A.
Duclos Jos.
Daigle Jos.
Delorme S.
Durocher I. B.

- Desmarteau C.
 Daveluy Geo.
 Dubuc A.
 Dufresne J. M.
 Dupuis J. O.
 Dansereau J. C.
 Denard C.
 Dupuis F. X.
 Dupuy Alex.
 Dupuy Louis,
 Dépatie Arcade,
 Delorme Gustave,
 DeTonnancourt L. C.
 Desormeau J. Z.
 Desjardins A.
 Dussault A. P.
 Drolet M. J. E.
 Delorme G.
 Denis L. N.
 Didier Ls.
 Decary A. M.
 DeMartigny A. L.
 Daoust & Frères,
 Dussault A.
 Duchesneau Jos.
- Franchère Dr J.
 Foucher J. U.
 Fortier Jos.
 Fréchon Ls.
 Forget L. J.
 Fabre G. R.
 Frappier Onésime,
 Fortier J. M.
 Foisy Th. F. G.
 Filiatrault C.
 Fortin Louis.
- Girard A.
 Goudron Jules,
- Gagnon A. E.
 Généreux E. A.
 Gravel J. A., (de Fabre
 et Gravel)
 Garand Ubalde,
 Gagnon A.
 Gauthier Thos.
 Grenier Jacques,
 Grenier M. Antoine,
 Gratton C.
 Grothé L. O.
 Granger F. L.
 Galarneau J. H.
 Gagnon Chs
 Gilbert Ls.
 Gray H. R.
 Giroux J.
 Giguère J. B.
 Gamard Jos.
 Gingras L. E.
 Goulet B.
 Goulet A.
- Hébert L. H.
 Hérard L. J.
 Hudon P.
 Huot O.
 Hamelin A. S.
 Hamelin L. A.
 Hurtubise L. N.
 Hurteau N. A.
 Hellebronner J.
 Hardy A.
- Lamontagne L. J.
 Laporte H.
 Lachance S.
 Larue J. L. jr.
 Letang, C. L.
 Larivée Nap.

Laviolette Dumont,
 Lacroix Ernest,
 Lefaiivre Nap.
 Lanctot C. B.
 Labbé G. H.
 Lajoie Jos.
 Laviolette J. G.
 Lefort Emile,
 Lacaille Chas.
 Labelle J. B.
 Lacoste A.
 Lapierre A.
 Lefebvre Théo.
 Lefebvre T. U. T.
 Laurence Oct.
 Lanctot J. A. B.
 Lavoie O. M.
 Leclair Alph.
 Labrie Jules,
 Lespérance A.
 Lamalice P. E.
 Lacasse Benj. jr.
 Leroux Damase,
 Langlois Chas.
 Laferrière P.
 Lalanne Ls.
 Lemieux E.
 Lesage A.
 Letourneux J.
 Larivière F. C.
 Lamarche A.
 Lessard Jos.
 Lang Gilbert,
 Lafortune M.
 Laurin J. L.
 Lafontaine M.
 Lambert J. jr.

 Morin L. E. jr.
 Mercier P.

Mathieu F. A.
 Madore D.
 Martineau E. A.
 Martin P. P.
 Moisan F. X.
 Moquin L.
 Mailloux P. P.
 Marsoin F. X.
 Marchand J. C.
 Michaud J. N.
 Morin C. D.
 Marcoux J. L.
 Marsan L.
 Monnier J.
 Morin A. O.
 Meunier Chas.

Nadeau L. A.
 Nathan A.
 Nault A.

Olivier L. S.

Piché Gustave,
 Perrault J. X.
 Perrault Jérémie,
 Pratte L. E. N.
 Parent G. W.
 Prendergast M. J. A.
 Periard A.
 Pelletier J. L.
 Parizeau D.
 Prévost Sinai,
 Pelletier Jos.
 Patenaude Alex.
 Paquette Jos.
 Poulin Pierre,
 Perrault Louis,
 Parent E. H.
 Painchaud P.

Préfontaine T.
Paquette P. E.
Pinsonnault M. P.,

Quintal N. E.

Racine A.
Rivet J.
Robert O.
Rhéaume N.
Raza A.
Rolland J. B. L.
Robert C.
Resther J. B.
Robillard Jos.
Reinhardt C. T.
Richard Jos E.
Rastoul Abraham,

Shallow F. D.
Senécal Eusèbe.
Senécal L. H.
Savignac J. R.
St-Charles F. X.
St-Louis E.

Sigouin Elz.
St-Germain L.
Sancer J. G.
Schwersenski D.
Sicotte A.

Tassé E. M.
Tassé Joseph,
Telmosse L. W.
Tessier P. L.
Thibaudeau R. Hon.
Turgeon T.
Turcotte Alp
Thibault F.
Tourville Louis,

Vanier O.
Villeneuve Léon,
Vallée C. A.
Valiquette A.

Wilson Lawrence,

Young Dr W. P.

I.
d'av
II.
II.
dis à
IV
samer
V.
spéci
comp
2. Le
de do
times
rance
l'artic
fers
11. L
const
VI.
plusie
ports
assem
VII
memb
huit
seront
VII
comm
derniè
comm
dé. 3
IX.
les cré
reques

II— LES RÈGLEMENTS.

- I. La souscription annuelle est fixée à \$2.00. payable d'avance.
- II. Le conseil se compose de 25 membres.
- III. Les assemblées du conseil auront lieu tous les samedis à 3.30 heures.
- IV. Les assemblées de la Chambre auront lieu le premier samedi de chaque mois à 3.30 heures.
- V. Il sera nommé par le conseil, douze commissions spéciales, chargées de faire rapport sur les questions de leur compétence, comme suit : 1. La banque et la finance. 2. Les traités de commerce et les tarifs. 3. Les règlements de douane et d'accise. 4. Les transports intérieurs et maritimes. 5. Les industries manufacturières. 6. Les assurances, feu, vie, accidents, marine. 7. Les nouveautés et l'article de Paris. 8. Les vins, épiceries, salaisons. 9. Les fers et la quincaillerie. 10. Les bois bruts et ouvrés. 11. Les importations et exportations. 12. Les travaux de construction.
- VI. Le conseil nommera, parmi les membres, un ou plusieurs rapporteurs délégués, chargés de rédiger les rapports des commissions spéciales, pour les présenter aux assemblées générales.
- VII. Les noms des personnes, qui veulent être admises membres de cette Chambre, doivent être affichés, pendant huit jours, avant l'assemblée générale à laquelle elles seront proposées.
- VIII. L'ordre du jour des assemblées de la Chambre sera comme suit : 1. Lecture et adoption du rapport de la dernière séance. 2. Rapport des commissions et autres communications à recevoir, et sur lesquelles il sera procédé. 3. Résolutions.
- IX. Le secrétaire est chargé du recouvrement de toutes les créances de la Chambre. Il déposera toutes les sommes reçues, au crédit de la Chambre, dans une banque incor-

porée, et paiera toutes les dépenses autorisées et contrôlées par le conseil, au moyen de chèques à ordre signés par lui et contresignés par le président. A la première assemblée de chaque mois, le secrétaire soumettra un état financier de la Chambre.

III—COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL.

Le conseil se compose actuellement des messieurs suivants :—MM. J. M. Dufresne, J. X. Perrault, A. S. Hamelin, C. A. Vallée, D. C. Brosseau, H. Laporte, L. E. Morin, jr., U. Garand, R. Thibaudeau, J. Perrault, J. O. Dupuis, Ls. Boisseau, J. B. Labelle, L. J. Forget, J. Contant, F. D. Shallow, L. W. Telmosse, T. Gauthier, J. Monier, Gus. Piché, D. Laviolette, D. Parizeau, A. Gagnon, L. J. Boivin, J. Fréchon, A. Girard et S. Prévost.

Quelques changements sont survenus dans le courant de l'année, rendus nécessaires par la résignation de M. G. W. Parent, le premier secrétaire de cette Chambre, que ses trop nombreuses occupations empêchaient de remplir les fonctions de secrétariat comme lui-même l'aurait désiré.

Le conseil néanmoins, tout en ayant accepté cette démission, s'est plu à rendre hommage au zèle et au dévouement que M. Parent a déployés pour le succès de la Chambre de Commerce du district de Montréal. Son remplaçant est M. S. Coté, rédacteur du "*Moniteur du Commerce*."

Pour faciliter les réunions et les travaux de cette Chambre, votre conseil a cru devoir accepter l'offre que lui ont faite MM. F. D. Shallow & Cie. les propriétaires du "*Moniteur du Commerce*" de mettre leurs bureaux gratuitement à la disposition de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

Un autre changement que votre conseil a cru devoir faire, a été de fixer ses heures de réunion, le samedi, à trois heures et demie de l'après-midi.

Un
de la
celle
Le
lieu
deux
tée le
chem
rières
du 22
de M
gnies
barriè
Cet
encor
moins
chemi
leurs
d'acci
élabor
réalisa
Cep
auprès
désiré

Cett
Montr
la par
projet
décem
Un
rations
Un rap

IV—OPÉRATIONS DE L'ANNÉE.

BARRIÈRES AUX VOIES FERRÉES.

Une des premières questions dont se préoccupa le conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a été celle des barrières aux voies ferrées.

Les accidents malheureusement trop fréquents qui ont lieu aux traverses des chemins de fer, ont donné lieu à deux résolutions de la part du conseil. La première adoptée le 15 février 1888, à l'effet de prier le ministre des chemins de fer de faire amender la loi concernant les barrières aux traverses des voies ferrées. La deuxième en date du 22 du même mois, à l'effet de prier le Conseil de Ville de Montréal, d'intervenir auprès des différentes compagnies de chemins de fer pour les engager à élargir leurs barrières actuelles.

Cette question de barrières de chemins de fer n'a pas encore reçu la solution pratique que le public attend, néanmoins nous avons lieu d'espérer que les compagnies de chemins de fer ne tarderont pas davantage à améliorer leurs traverses, de façon qu'elles ne soient plus une occasion d'accidents déplorables comme par le passé. Des plans très élaborés ont été préparés et sont maintenant en voie de réalisation.

Cependant ce ne sera qu'au moyen d'efforts incessants auprès des compagnies intéressées que le résultat tant désiré pourra être obtenu.

AMÉLIORATIONS DU HAVRE DE MONTRÉAL.

Cette question des améliorations à faire au havre de Montréal, a été l'objet d'une attention toute particulière de la part du conseil de cette Chambre, qui a soumis son projet, avec plans à l'appui, au comité d'inondation le 12 décembre 1887.

Un comité avait été nommé pour s'enquérir des améliorations les plus pratiques à faire au havre de Montréal. Un rapport de ce comité fut déposé sur la table du conseil,

le 15 février 1888. Voici en substance ce que disait ce document :—

Le projet d'améliorations, favorisé par la commission du havre est impraticable et trop coûteux. et il vaut mieux, au lieu de construire, à la Pointe St-Charles, un bassin qui n'offrirait que des inconvénients, étendre les travaux d'améliorations à la rade d'Hochelaga.

La discussion de cette question donna lieu à la résolution suivante qui fut adoptée à l'unanimité :—

Considérant : 1° Que le projet d'améliorations proposé par la commission du havre, consiste principalement dans la construction d'un nouveau bassin à la Pointe St-Charles et d'un brise-glaces d'un mille de longueur, s'étendant du pont Victoria jusque vis-à-vis le marché Bonsecours, a 2000 pieds en moyenne, au large des quais actuels ;

2° Que ces bassin et brise-glaces seraient un obstacle formidable à l'écoulement déjà si difficile des eaux et des glaces du St-Laurent, surtout à l'époque des inondations ;

3° Que ces travaux d'endiguement, de quaiage et de creusage du lit du fleuve coûteraient des sommes énormes, pendant qu'il serait si facile d'utiliser les eaux profondes et le port naturel de la baie d'Hochelaga ;

Qu'il soit résolu :—

1° Que cette Chambre proteste contre la construction du brise-glaces et du bassin projetés à la Pointe St-Charles, par la commission du havre et prie l'honorable ministre des Travaux Publics à Ottawa de vouloir bien assumer la direction et l'exécution des améliorations nécessaires, en protégeant ainsi les paroisses riveraines contre les inondations, en rendant justice à tous les intéressés ;

2° Que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, aux honorables députés fédéraux, représentant le district de Montréal, ainsi qu'aux maires des municipalités intéressées, avec prière d'appuyer la demande de cette Chambre de leur influence auprès du gouvernement."

St
de ce
comm
Minis
direct

En
le por
a fait
du Co
chand

Cet
verner
faisait
cours
minist
valoir
ce mor
charge
cinq f
des Et
trouva
ment p
du St-
étant a
d'espér
prière
de sig
Minist

ABOLIT

Le v
déléga
Québec

Subséquentement, à la réunion du 14 mars 1888, le Conseil de cette Chambre a condamné le projet proposé par la commission du havre, et résolu de prier l'Honorable Ministre des Travaux Publics de bien vouloir assumer la direction et l'exécution des travaux nécessaires.

MONTRÉAL PORT LIBRE.

En rapport avec cette proposition et dans le but de rendre le port de Montréal libre de toute redevance, le président a fait partie du comité conjoint, composé des représentants du Conseil de Ville, des chemins de fer, de la marine marchande et du bureau de la Chambre de Commerce.

Cette commission a présenté un rapport complet au gouvernement d'Ottawa. Le vice-président de cette Chambre faisait partie de la délégation en cette circonstance. Au cours de l'entrevue qui eut alors lieu avec les honorables ministres dans la salle du conseil privé, la délégation a fait valoir la position intolérable dans laquelle se trouve, en ce moment, le havre de Montréal. Elle a établi que les charges imposées à la navigation et au commerce étaient cinq fois plus élevées ici qu'à New-York et les autres ports des Etats-Unis. Que le remède à cet état de choses se trouvait dans l'abolition de ces charges et dans le paiement par l'Etat des sommes dépensées pour le creusement du St-Laurent entre Montréal et Québec. Cette demande étant appuyée par plus de cent députés, nous avons lieu d'espérer que le gouvernement y fera droit. En attendant, prière a été adressée aux membres de cette Chambre de signer les requêtes qui doivent être adressées au Ministre des Travaux Publics à ce sujet.

ABOLITION DES DROITS DE PÉAGE ET APPROFONDISSEMENT DES CANAUX.

Le vice-président a également fait partie d'une autre délégation des chambres de commerce d'Ontario et de Québec, demandant au ministère des canaux de vouloir

bien abolir les droits de péage sur la rive du St-Laurent, ainsi qu'il en a été fait pour les canaux des Etats-Unis. La délégation a également demandé le creusage des canaux de 14 pieds et l'agrandissement des écluses entre Kingston et Montréal de 180 à 250 pieds, la grandeur adoptée pour le canal Welland.

Cette amélioration permettrait la construction de grands bateaux pour le transport économique des grains de Port Arthur, ou Duluth, au fond du lac Supérieur, jusqu'à Montréal, sans transbordement. Notre port pourrait alors lutter avec avantage avec les Etats-Unis. Aujourd'hui la lutte est impossible, et M. Ogilvie a déclaré qu'il avait déjà contracté pour le transport de 500,000 minots de blé par New-York, de préférence à Montréal, malgré son désir comme canadien de favoriser la route du St-Laurent. Il avait encore 500,000 minots à transporter, qui, très probablement, en raison de la différence des prix, prendraient la même route pendant la prochaine saison de navigation.

L'honorable Ministre des Canaux répondit à la délégation qu'il ne pouvait s'engager à rien, mais qu'il recommanderait que la réduction des péages sur les canaux reste la même pour cette année. Quant aux autres demandes, tout en étant personnellement en faveur, il ne pouvait engager la décision du gouvernement.

Le Conseil est toujours d'opinion que le seul remède se trouve dans l'abolition de la commission du havre de Montréal, et la construction de tous les travaux par le gouvernement fédéral, ainsi que cela se pratique aux Etats-Unis. Alors seulement Montréal sera véritablement port libre et en mesure de lutter avec les ports de l'Atlantique.

Le Conseil a eu la satisfaction d'apprendre que son projet d'amélioration du havre était approuvé par les ingénieurs les plus compétents du gouvernement d'Ottawa, pendant que celui proposé par la commission du havre était considéré comme impraticable.

Un
suiva

Rés
présen
prie l
bien c
de la
Mont
grand

REQU

Cor
quête
nistre

«

M

Les
de M
ont l'

Qu
sation
qu'ici
sons à

Qu
jourd'

Qu'
se fon

manière
Saint-

Que
chena
verner
Mont

Un rapport à cet effet ayant été adopté, la résolution suivante reçut l'approbation de l'assemblée.

Résolu :—Que cette Chambre concourt dans le rapport présenté au gouvernement par la commission conjointe, et prie l'Honorable Ministre des Travaux Publics de vouloir bien en adopter la conclusion en ce qui regarde la reprise de la direction et l'exécution des travaux du havre de Montréal par le gouvernement d'Ottawa comme notre grande voie de navigation nationale.

REQUÊTE A L'HONORABLE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Comme conséquence de la résolution qui précède, la requête suivante a été présentée à Sir Hector Langevin, Ministre des Travaux Publics.

“ A Sir Hector Langevin,
Ministre des Travaux Publics.

Monsieur,

Les membres de la Chambre de Commerce du district de Montréal, marchands, manufacturiers, armateurs, etc., ont l'honneur d'exposer :

Que le creusage du chenal reliant le système de canalisation du St-Laurent aux eaux du golfe a été payé jusqu'ici par une taxe imposée sur les vaisseaux et les cargaisons à destination de Montréal ;

Que le canal de l'Erié et le port de New-York sont aujourd'hui libres de toute redevance ;

Qu'en conséquence, les importations et les exportations se font par les canaux et les ports des États-Unis, d'une manière beaucoup plus avantageuse que par la voie du Saint-Laurent ;

Que, de toutes manières, les travaux d'amélioration du chenal, entre Montréal et Québec, sont du ressort du gouvernement fédéral tout autant que la canalisation reliant Montréal aux grands lacs ;

Que les sommes prélevées annuellement sur le commerce du Saint-Laurent pour le paiement de ces travaux sont absolument intolérables et font un tort considérable à la navigation de notre fleuve.

Vos requérants prient, en conséquence, le gouvernement fédéral de vouloir bien reprendre le contrôle et la direction du chenal du Saint-Laurent entre Montréal et Québec ; assumant en même temps toutes les dépenses encourues jusqu'à ce jour pour ces travaux par la commission du havre, et de vouloir bien, de plus, appliquer la somme des intérêts ainsi payés sur ces travaux aux améliorations exigées par le commerce dans le port de Montréal.

Montréal, 14 mars 1888.

Les espérances de la Chambre de Commerce du district de Montréal ont été en grande partie réalisées et bientôt les améliorations au port de notre ville, rendues absolument nécessaires par l'extension du trafic de l'Ouest seront exécutées nous n'en doutons pas.

Cependant cette Chambre ne s'est pas bornée à se faire l'écho des demandes du commerce à ce sujet, elle a voulu, de plus, être représentée dans la commission du havre, et, le 27 mars, elle adoptait une résolution à l'effet d'être représentée à la commission du havre de Montréal par son président. Il n'a pas encore été fait droit à cette réclamation.

AGRANDISSEMENT AU MARCHÉ BONSECOURS.

Il est avéré que le commerce est trop à l'étroit dans les environs du marché Bonsecours. De nombreuses instances ont été faites auprès de la municipalité de Montréal pour obtenir ces facilités, malheureusement le bon vouloir de nos édiles s'est heurté à une série de difficultés locales qui ne pourront être surmontées qu'avec le temps. Durant l'hiver 1888, un incendie ayant détruit la bâtisse Tiffin, située à l'encoignure de la place Jacques-Cartier et des rues St-Paul et des Commissaires, le Conseil, à sa séance du

22 fé
l'idée
Bons
Conse
à ce s
les fra
sive d
Cet
droit

Le
d'auto
circul
avec l
devoir
même
rappro
placés
Unis e

En
cette
dustrie
l'effet
Montr
d'éclair
au pri
l'offre
plus sa
Cett
munic
contrat
ditions

Le 1
les ame

22 février, adopta une résolution qui approuvait fortement l'idée exprimée par les intéressés de prolonger le marché Bonsecours jusqu'à la place Jacques-Cartier et pria le Conseil de Ville de Montréal de donner toute son attention à ce sujet, ce Conseil étant en même temps d'opinion que les frais d'expropriation devraient être à la charge exclusive de la ville.

Cette question n'a pas reçu la solution qu'on était en droit d'attendre.

TÉLÉPHONIE ET LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

Le Conseil de ville de Montréal ayant jugé à propos d'autoriser une nouvelle compagnie de téléphone à faire circuler ses fils dans la ville de Montréal, en concurrence avec la compagnie Bell, le Conseil de cette Chambre a cru devoir féliciter la corporation de cette décision, mais en même temps, lui exprimer l'espoir que, dans un avenir rapproché, tous les fils des compagnies électriques seront placés sous terre, ainsi que la chose se pratique aux États-Unis et en Europe.

En outre de cette question de téléphone, le Conseil de cette Chambre, ayant en vue l'encouragement à nos industriels nationaux, adopta, le 11 mai, une résolution à l'effet de recommander à la corporation de la ville de Montréal d'accepter la proposition de MM. Craig & Fils d'éclairer la ville de Montréal au moyen de leur système, au prix payé aujourd'hui pour le gaz et le pétrole, attendu l'offre de ces messieurs de fournir 150 o/o de lumière de plus sans plus de dépenses.

Cette recommandation n'a été considérée qu'en partie, la municipalité de Montréal ayant depuis passé un nouveau contrat avec la " Compagnie Royale électrique ", à des conditions dont l'avenir seul pourra faire voir les avantages.

AMÉLIORATIONS DES LOIS DE FAILLITE.

Le 14 mars 1888, le Conseil résolut de mettre à l'étude les amendements nécessaires aux lois qui régissent les ces-

sions de biens dans la Province de Québec, et, de plus, la nécessité d'une législation spéciale pour obliger les marchands à tenir une comptabilité régulière.

La question des lois de faillite est encore à l'étude, de même que celle concernant la comptabilité obligatoire. Cette Chambre a dû, toutefois, s'opposer vigoureusement à un projet de loi sur les cessions de biens présenté tout récemment à la législature provinciale et dont le but apparent était de confier l'entière disposition des biens des faillis à la gestion des protonotaires des districts ruraux. Ce changement à la loi actuelle a été considéré par le Conseil de cette Chambre comme pouvant être désastreux pour le commerce de cette province et a été rejeté par le parlement.

BUREAUX DE CHANGE INTERLOPES.

L'opinion publique a été pendant quelque temps agitée par la question de savoir si les bureaux de change, communément appelés *Bucket Shops*, que l'on considérait comme nuisibles au commerce, devaient être abolis au moyen d'une loi spéciale. Le parlement fédéral a rencontré les vues du Conseil en votant sur la proposition de l'Hon. J. J. C. Abbott une loi visant l'abolition des bureaux en question et qui a mis fin à leur existence.

LES PAVAGES EN BOIS.

Le 11 mai 1888, les pavages en bois, pour faciliter le trafic dans principales rues de Montréal, ont été l'objet d'une résolution spéciale de la part de ce Conseil. Cette résolution " recommande à la municipalité de Montréal " d'adopter, dans les principales rues de Montréal, les pavages en bois, cette Chambre étant d'opinion qu'on réaliserait ainsi une économie de 50 0/0 sur le macadam actuel, et sur le pavage en pierre projeté pour la rue Craig."

La Chambre de Commerce a fait part de cette résolution au Conseil de ville de Montréal en même temps que du mémoire suivant :

Bureau de la Chambre de Commerce
du district de Montréal.

Montréal, 14 mai 1888.

A Son Honneur le Maire de Montréal
et, aux échevins de la cité de Montréal :

Messieurs,

“ J'ai l'honneur de soumettre à votre considération la résolution suivante adoptée par la Chambre de Commerce du district de Montréal, à sa dernière séance :

“ Que cette Chambre recommande à la cité de Montréal d'adopter pour nos principales rues le pavage permanent en bois comme la chose se pratique à Paris et à Londres, ce qui réaliserait en faveur du comité des chemins une économie de 50 0/0, sur le macadam et sur tout autre système de pavage, spécialement sur celui en pierre tel qu'on le projète pour la rue Craig.”

“ A l'appui de cette proposition, je me permettrai de faire remarquer qu'au cours des quarante dernières années, plusieurs essais ont été tentés pour introduire au Canada, en Angleterre, ou en France le pavage en bois ; seulement, dans chaque cas, les blocs de bois étaient posés tout simplement sur le sous sol, une fois la première couche de terre enlevée, ou sur un fondement en planches, méthode à laquelle on ne saurait trop s'objecter. Avec ce système de pavage, l'eau du sol et du sous sol pénétrait sous les blocs en bois, minait les fondations, faisait pourrir le pavage, sans compter que le froid intense qui se fait sentir quelquefois sous notre climat déplaçait les blocs. Toutes ces conditions réunies ont fait que, jusqu'ici, le pavage en bois a été considéré comme impraticable et on l'a partout abandonné.

“ Cependant, en 1877, les ingénieurs royaux introduisirent de nouveau à Londres, et cette fois avec tout le succès dé-

sirable, le pavage en bois reposant sur une fondation en béton. Paris et, quelque temps plus tard, les Etats-Unis imitèrent cet exemple. Aujourd'hui, tous les hommes de l'art savent reconnaître ce mode de pavage qui se recommande par sa propreté, sa durée, le poli de sa surface qui fait qu'on n'entend aucun bruit, la facilité qu'il présente au transport des plus lourds fardeaux, son pouvoir de résistance aux fers des chevaux et des voitures, l'absence de toute poussière, et l'économie dans sa construction.

"Sa principale qualité consiste dans le fait que blocs et fondation se trouvent fermement cimentés entr'eux ce qui rend le pavage absolument imperméable. On pourrait avantageusement le comparer à un pavage en pierre artificielle, parfaitement ferme et uni et couvert de bois. L'eau ne pouvant trouver aucune issue, l'action de la gelée se trouve par le fait tout à fait impossible. La saison d'hiver ne peut avoir pour effet que de le protéger, au moyen de la neige, pendant six mois, contre les détériorations auxquelles il est exposé toute l'année, soit à Londres, soit à Paris. La gelée ne peut pas avoir plus d'effet sur les blocs de bois qu'elle en a eu sur l'asphalte de la rue St-Jacques qui a si bien résisté aux rigueurs du climat, l'année dernière, et ce pour la simple raison que l'asphalte et le pavage en bois reposent tous deux sur un fonds en béton. Cette fondation en pierre artificielle devient aussi dure que le granit et forme une courbe parfaite d'un côté de la rue à l'autre. Elle supporte tout le poids du trafic ; de fait, les blocs en bois ne sont posés que pour la protéger et fournir en même temps aux roues une surface unie, élastique sur laquelle elles roulent sans faire aucun bruit. Sur cette couche de béton ainsi préparée, les blocs sont posés de champ ; il y a entre chaque rangée un espace de trois huitième de pouce que l'on remplit de ciment ce qui fait du tout un bloc solide.

"Depuis 1877, plus de 800,000 verges carrées de ce pavage ont été posées à Londres et dans d'autres parties de

l'Ang
sont
sept
font
pava
"E
putat
pour
terre,
boule
trafic
"L
de 2,0
vards,
de la
bref, l
"En
qui n'
vage e
réal d'
rues q
50 0/0
le reco
sèche
boue e
table a
ments
sidérah
par le
port co
mie im
"Esp
cette re

l'Angleterre. Les principales rues de la métropole anglaise sont pavées en bois, et quelques-unes d'elles ont jusqu'à sept milles d'étendue. C'est sur ces grandes routes que se font les plus lourds transports ; citons comme exemple le pavage du pont de Londres.

" En 1881, à la suite d'un voyage à Londres par une députation d'ingénieurs envoyés par les autorités de Paris pour étudier le pavage en bois de la capitale de l'Angleterre, il fut résolu d'en faire l'essai à l'intersection du boulevard et de la rue Montmartre où se fait le plus gros trafic de Paris.

" L'expérience réussit si bien que depuis 1883, au-dessus de 2,000,000 pieds carrés ont été posés, soit sur les boulevards, dans l'Avenue de l'Opéra, la rue de Rivoli, la Place de la Concorde, aux Champs Elysées, sur la rue St-Honoré, bref, les principales rues sont pavées en bois.

" En face de l'exemple que nous donnent Londres et Paris qui n'ont épargné aucune dépense pour se procurer le pavage en bois, il n'y a pas de raison pour empêcher Montréal d'imiter ces grandes villes en améliorant l'état de nos rues qui laissent tant à désirer. Sa construction est de 50 0/0 meilleur marché que le pavage en pierre tel qu'on le recommande pour la rue Craig et qui causera une perte sèche de \$150,000 au trésor de cette ville. L'absence de la boue et de la poussière aura pour effet d'être très profitable au commerce de nouveautés et sera, pour les vêtements et les chaussures, une source d'économie assez considérable pour compenser les premiers frais occasionnés par le pavage en bois, sans mentionner la facilité de transport considérablement augmentée dans le trafic, et l'économie immense de forces pour les chevaux.

" Espérant que, dans l'intérêt du commerce de Montréal, cette requête sera prise en considération.

Je demeure,

Messieurs,

Votre etc., etc.

J. M. DUFRESNE.

AFFAIRES DE DOUANES.

Des saisies considérables, en douane, opérées dans le cours de l'année ont porté ce Conseil à demander au gouvernement de vouloir bien faire une révision des règlements douaniers en ce qui regarde les saisies. Le gouvernement fédéral a pris cette question sous sa considération.

LE DROIT DE 1 0/0 SUR LES VENTES AUX ENCHÈRES.

La taxe de un pour cent imposée sur les ventes à l'enchère, soulève depuis longtemps de nombreuses plaintes dans une fraction du commerce, aussi cette chambre a-t-elle cru devoir demander au gouvernement de la province de Québec d'abolir cette taxe de un pour cent sur les ventes aux enchères, taxe qui a pour effet de faire perdre à la ville de Montréal des ventes très importantes.

LE PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL.

A la séance du 7 mai, le Conseil de cette Chambre résolut de recommander au gouvernement de la province de Québec de construire un palais de justice assez vaste pour faire face aux besoins du public surtout à ceux de la classe commerciale qui vont toujours croissant et de se servir de l'édifice actuel, pour y réunir les divers départements publics disséminés dans les différents endroits de la ville.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

Une commission nommée pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour assurer la représentation du Canada à l'exposition de Paris, présenta le rapport suivant à la séance du 9 juin 1888 :

“ Votre commission a l'honneur de faire rapport que, depuis sa nomination, elle s'est mise en rapport avec le directeur général de l'Exposition pour s'assurer de l'espace nécessaire aux exposants canadiens désireux de profiter de cette occasion unique de faire connaître leurs produits dans le monde entier.

“ Votre Commission s'est assuré également des sympathies du gouvernement fédéral qui verra avec plaisir nos exposants participer à l'exposition de 1889, sans cependant prendre dans la direction une part officielle. Les gouvernements des différentes provinces ont été également informés des démarches de votre commission, et nous avons lieu de croire que partout nous obtiendrons le concours des exposants dont les produits méritent de figurer à l'exposition de Paris.

“ Au mois de septembre prochain s'ouvrira un grand concours interprovincial dont votre commission désire profiter pour former les collections destinées à l'exposition de Paris. Montréal réunira dans son palais d'industrie, la galerie des machines, celle des instruments aratoires et des produits agricoles, enfin un échantillonnage exceptionnel de tout ce que notre pays peut produire de mieux de l'Atlantique au Pacifique.

“ Les producteurs de ces vastes régions seront vus spécialement par votre commission, pour qu'ils profitent des conditions spéciales de transport pour rendre leurs produits à Montréal, lieu d'embarquement des collections destinées à Paris.

“ Les collections étant faites, votre commission pourra utiliser le palais d'industrie pour l'emballage et l'emmagasiner des objets jusqu'au moment de l'expédition directe au Havre par la ligne Bossière, aux derniers jours de la navigation du St-Laurent.

“ Les opérations préliminaires de votre commission se trouveront donc ainsi simplifiés.

“ Quant aux dépenses de transport, d'installation et de représentation à Paris, nous avons lieu d'espérer que, sans prendre une part officielle à la prochaine exposition universelle, les différents gouvernements provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral contribueront aux dépenses des exposants. Nous avons tout à gagner à faire connaître nos produits et nos progrès dans ces grandes expositions

européennes, et nulle part la province de Québec, au point de vue de sa prospérité matérielle, n'a d'intérêt aussi grand à se faire connaître qu'à Paris, au cœur de notre mère-patrie et dans la capitale du monde civilisé.

“ Votre commission entretient donc l'espoir d'assurer au Canada sa large part de représentation à l'exposition universelle de 1889 et compte pour cela sur le concours officieux de tous les gouvernements aussi bien que sur celui de tous les hommes de cœur qui désirent avant tout le progrès et la prospérité de notre grand et beau pays.”

Il est ensuite résolu :

“ Que les gouvernements d'Ottawa et de Québec soient priés, dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, de vouloir bien contribuer aux dépenses de transport, d'installation et de garde des articles que nos agriculteurs et nos industriels désirent expédier à l'exposition de Paris, dans le but d'étendre leurs relations commerciales avec les pays étrangers, et qu'une requête soit adressée par le président de cette Chambre aux trois branches de la législature de Québec ainsi qu'au gouvernement d'Ottawa, les priant de faire droit à cette demande.”

Le gouvernement nous ayant malheureusement refusé son concours, le Canada ne pourra pas être représenté à l'Exposition Universelle de Paris.

INSTRUCTION COMMERCIALE DANS NOTRE PROVINCE.

Sur l'invitation du supérieur du collège commercial de Varennes et de l'avis du Conseil de cette Chambre, le président nomma une délégation pour assister à la distribution des diplômes et des prix, pour l'année scolaire 1888, aux meilleurs élèves du collège de Varennes. Cette délégation se rendit en effet à Varennes, le jeudi, 20 juin, en réponse à l'invitation qu'elle en avait reçue.

Nous croyons qu'il est utile, pour l'information des membres de cette Chambre et du public de consigner ici

l'histo
premi
provi

“ L
rault,

M.
ciale a

Les
gouve
fait le

la hau

Nos
des ho
nadien

de la s

Il re
le term
dans la
d'affair

seulem

par un

Il pa
Comme
aura le

examin

La C
lèges co
prix.

Il ins
princip
tures ne
de com

Pour
une uni
perfecti
Il insist

l'historique de cette réunion au collège de Varennes, la première du genre qui ait encore eu lieu dans notre province :

“ Le discours d'ouverture fut prononcé par M. J. X. Perrault, le vice-président de cette Chambre.

M. Perrault insista sur le fait que l'éducation commerciale a été négligée dans le pays.

Les études classiques ont été fortement encouragées, le gouvernement et le Conseil de l'Instruction publique ont fait leur large part de sacrifices pour placer ces maisons à la hauteur de la mission qui leur était confiée.

Nos professions libérales sont encombrées et fournissent des hommes éminents qui permettent à la population canadienne-française d'être brillamment représentée au sein de la société.

Il reste encore un genre d'éducation qui n'a pas atteint le terme qui lui est assigné ; et si nous voulons marcher dans la voie du progrès et rehausser le prestige des hommes d'affaires canadiens, il faut que ces hommes brillent non-seulement par la puissance de leurs capitaux, mais aussi par une instruction solide.

Il parla du concours de l'an prochain ; la Chambre de Commerce doit offrir un prix qui sera remis à l'élève qui aura le mieux mérité et donné meilleure satisfaction aux examinateurs.

La Chambre de Commerce doit proposer à tous les collèges commerciaux de la province de concourir pour ce prix.

Il insiste sur l'importance des diplômes signés par les principaux hommes de la finance à Montréal. Ces signatures ne peuvent manquer d'ouvrir les portes des maisons de commerce aux jeunes gens studieux.

Pourquoi le collège de Varennes ne deviendrait-il pas une université commerciale où les jeunes gens iraient se perfectionner et connaître la science pratique du commerce ? Il insista beaucoup sur ce point.

Il espère que la paroisse de Varennes encouragera les efforts des amis du collège ; et tendra la main à ceux qui cherchent à promouvoir les intérêts de cette maison, et bientôt l'on verra cette florissante maison non-seulement enrichir le village de Varennes par les sommes d'argent qu'elle pourra y verser, mais surtout enrichira le pays par les lumières qu'elle ne manquera pas de distribuer aux jeunes gens qui plus tard seront placés à la tête de la société.

M. Massue remercia ensuite la Chambre de Commerce d'avoir délégué plusieurs de ses membres pour procéder à l'examen annuel, et de leur bienveillante assistance à la distribution des prix ; aussi le collège de Varennes est-il très sensible à cet honneur. Il félicita ensuite le gouvernement provincial pour son allocation généreuse de \$2.000 qu'il met annuellement à la disposition du collège, afin de faciliter le développement des études commerciales.

M. le curé Théberge, en termes très heureux, a concouru entièrement dans les vues des deux orateurs précédents, puis on procéda à la distribution des prix.

Médaille de bronze présentée par Son Excellence Lord Stanley Preston, gouverneur-général du Canada, pour le diplôme obtenu avec la plus grande distinction, méritée par Albert Mitchell, Burlington, Vt., E. U.

M. D. C. Brosseau, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce de Montréal, a présenté en son nom une magnifique médaille d'or qui a été méritée par M. François Pauzé, de la classe d'affaires.

Conduite et application en classes d'affaires. Médaille d'or offerte par M. Tancrede Bienvenu, professeur de la classe d'affaires.

L'ont méritée T. Richard, F. U. Pauzé, Alb. Mitchell, V. Robert, N. Beauchemin. L'a obtenu par le sort : N. Beauchemin.

Tenue des livres. Médaille d'or offerte par MM. Letang,

Letang
Henr
Co
Méd
nier
tides.
Ar
chem
née à
Alg
Béliv
mérit
Cal
mosse
Mont
tin, C
A. Hu
D. Mu
Des
MM.
fage,
Stér
Cadie
Telme
Dip
2ième
Rober
Les
ont eu
de Co
été rat
Cham
banqu
Franc
d'Hoc
M. l

Letang & Cie, ferronniers en gros, Montréal, décernée à Henry Martin, Cuba, Antilles.

Correspondance commerciale. (française et anglaise) Médaille d'or présentée par M. Auguste Couillard, ferronnier en gros, Montréal, décernée à F. U. Pauzé, Laurentides.

Arithmétique. Médaille d'or offerte par MM. C. O. Beauchemin & Fils, libraires et imprimeurs, Montréal, décernée à Albert Mitchell, Burlington; Vt., E. U.

Algèbre. Médaille d'or présentée par MM. Thibaudeau, Béliveau & Archambault, marchands de gros, Montréal, méritée par Victor Robert, Boucherville.

Calligraphie. Médaille d'or présentée par M. L. W. Telmosse, de la maison Gaucher & Telmosse, épiciers de gros, Montréal; l'ont méritée: U. Pauzé, Alb. Mitchell, H. Martin, O. Lacoste, J. D. Murray, V. Robert, T. Richard, A. Hurteau, N. Beauchemin. L'a obtenue par le sort J. D. Murray, Oswego, E. U.

Dessin linéaire et d'architecture. Médaille offerte par MM. Martin & Frères, entrepreneurs d'appareils de chauffage, Montréal, méritée par T. Richard, Varennes.

Sténographie. Médaille d'or, présentée par la maison Cadieux & Derome, libraires, Montréal, méritée par Joseph Telmosse, Montréal.

Diplômes, 1er. Albert Mitchell, (avec grande distinction); 2ième. Frs. Pauzé (avec grande distinction); 3ième. Victor Robert (avec distinction); 4ième. Napoléon Beauchemin.

Les élèves ci-dessus comme ayant obtenu leurs diplômes, ont eu l'honneur de subir un examen devant la Chambre de Commerce française, à Montréal, et leurs diplômes ont été ratifiés et signés par les membres suivants de cette Chambre: J. M. Dufresne, président, A. S. Hamelin, banque Jacques-Cartier, E. H. Barbeau, Crédit Foncier Franco Canadien, A. Prendergast, caissier de la banque d'Hochelaga.

M. le curé Théberge, à la fin de la cérémonie, fit une re-

marquable allocution pour féliciter les élèves du collège des brillants succès qu'ils ont remportés, et a annoncé qu'en raison de la prospérité toujours croissante du collège, il va être nécessaire de procéder dans le plus bref délai à son agrandissement, et que, pour sa part, il était disposé à faire les plus grands sacrifices pour une institution qui lui a déjà donné tant de satisfaction.

M. le curé mettra à la disposition du collège le terrain attenant aux constructions."

EXPOSITIONS ANNUELLES A MONTRÉAL.

Depuis nombre d'années Montréal n'a pas eu d'exposition industrielle et il est temps que l'opinion publique se préoccupe de ce sujet important.

La ville de Montréal possède des constructions coûteuses et des terrains magnifiques destinés aux expositions provinciales, et nulle part dans le pays les conditions de succès y sont aussi faciles, aussi le Conseil de cette Chambre regrette que depuis quatre ans, Montréal ait été privé de ces grandes réunions industrielles dont le commerce a tant besoin pour l'augmentation de ses affaires. Il regrette également que le palais de l'industrie et les autres constructions soient dans un état de détérioration et il espère que les dépenses énormes faites jusqu'à ce jour pour obtenir des expositions annuelles ne seront pas perdues plus longtemps pour la ville de Montréal.

Cette question des expositions annuelles mérite certainement que le public marchand et industriel de Montréal ne la perde pas de vue, et seconde les vues de cette Chambre.

CONSOLIDATION DE LA DETTE MUNICIPALE.

Le sujet de la consolidation de la dette municipale de la ville de Montréal a attiré l'attention de ce Conseil qui, à sa séance du 12 septembre 1888, a adopté la résolution suivante : " Considérant que d'après les dispositions du règlement soumis au Conseil de Ville le nouvel emprunt ne pour-

ra se
sterlin

" C
Mont
Paris,
ché d

" R
des fi
solida
de l'op
York
livres
dition
nétaire
au ma

LE C

Dep
droite
terrom
nus act
cette q
dernier

" Qu
fer et C
ral que
de la m
par le g
min de
de ligr

Au s
chamb
vince d
des 16

ra se faire qu'à Londres et en bons payables en livres sterling ;

“ Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de Montréal que cette opération financière puisse se faire à Paris, à New-York ou à Montréal aussi bien que sur le marché de Londres ;

“ *Résolu* : Que ce conseil prie le président du comité des finances de bien vouloir modifier son projet de consolidation en laissant toute liberté aux délégués chargés de l'opération de l'emprunt à Paris, à Montréal, à New-York ou à Londres payable en dollars, en francs ou en livres sterling, de manière à obtenir pour Montréal les conditions d'emprunt les plus favorables sur les marchés monétaires les plus avantageux sans être forcément restreint au marché de Londres.”

LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD ET DES BASSES LAURENTIDES.

Depuis bien des années, les comtés qui bordent la rive droite du St-Laurent demandent une communication ininterrompue par voie ferrée entre Montréal et Lévis, terminus actuel de l'Intercolonial. Le Conseil s'est occupé de cette question à plusieurs reprises et enfin, le 9 février dernier, il adoptait la résolution suivante :

“ Que cette Chambre prie l'hon. Ministre des Chemins de fer et Canaux de bien vouloir proposer au parlement fédéral que le chemin de fer de Montréal et Sorel et cette partie de la même ligne projetée jusqu'à Lévis soit complétés par le gouvernement fédéral comme continuation du chemin de fer Intercolonial jusqu'à Montréal et comme tête de ligne.”

Au sujet du chemin de fer des Basses Laurentides, cette chambre a insisté auprès du premier ministre de la province de Québec pour obtenir la construction sans retard des 16 milles de chemins nécessaires pour relier le chemin

des Basses Laurentides à la jonction du chemin de fer du Lac St-Jean.

La Chambre de Commerce du district de Montréal n'a qu'une opinion sur la valeur du chemin de fer de la rive sud et sur celui des Basses Laurentides. C'est que ces chemins qui doivent traverser deux des sections les plus riches de notre province, méritent toute l'attention possible des gouvernements qui ont à cœur les progrès de la colonisation.

L'AFFRANCHISSEMENT DES LETTRES—LES COLIS POSTAUX.

La Chambre de Commerce du district de Montréal s'est vivement préoccupée de cette question si importante de l'affranchissement des lettres, et le 26 décembre 1888, il a été résolu " d'attirer l'attention du gouvernement fédéral sur l'importance de l'affranchissement des lettres entre les Etats-Unis et le Canada ; actuellement, les frais de poste étant pour les premiers de 2 cents l'once et de 5 cents pour le dernier." Il a été de plus résolu de prier le Ministre des Postes de faire diminuer l'affranchissement de 3 cents à 2 cents ou au moins augmenter le poids des lettres d'une demi-once à une once.

Pendant la session actuelle des Communes, le Ministre des Postes a déclaré officiellement que désormais le poids des lettres serait augmenté d'une demi-once à une once.

N'y aurait-il que ce fait pour démontrer à nos hommes d'affaires qu'une chambre de commerce de leur langue est nécessaire, ce serait déjà amplement suffisant pour le prouver.

Le Conseil, au sujet de cette question, a cru convenable de faire parvenir ses remerciements au Maître Général des Postes.

Les colis postaux ont été l'objet de deux résolutions : la première en date du 18 janvier à l'effet de prier le département des postes de permettre la transmission par la malle, des liquides, pourvu qu'ils soient empaquetés dans des

boîte
Unis
tions
celle
Ce
mais
pera
des l
La
tater
établi
douze
Havr
son s

Un
yeux
Mont
frança
la rec
l'anci
que la
monst
comm
dans
thie e
donna

Il a
de per
fonds
sur le
saient
diciab

boîtes incassables, comme la chose se pratique aux Etats-Unis ; la deuxième à l'effet de demander que les conditions de transport des colis postaux venant de France avec celle des colis venant d'Angleterre soient assimilées.

Ces deux dernières questions n'ont pas encore été résolues, mais il y a lieu d'espérer que le gouvernement s'en occupera comme il s'est occupé de modifier l'affranchissement des lettres.

La Chambre de Commerce a été très heureuse de constater l'année dernière (1888) que les MM. Bossières avaient établi un service de colis postaux jusqu'à concurrence de douze livres pesant, par chaque colis, entre Montréal et le Havre, en France, au prix de un dollar, pour l'avantage de son service transatlantique.

LA VISITE DE M. RAMEAU DE ST-PÈRE.

Un événement qui ne pouvait passer inaperçu aux yeux du Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal, a été la visite faite au Canada par un écrivain français auquel nos compatriotes doivent certainement de la reconnaissance, pour les avoir rappelés au souvenir de l'ancienne mère-patrie, la France. Aussi, c'est avec plaisir que la Chambre de Commerce a pris l'initiative d'une démonstration publique en l'honneur du grand écrivain comme marque de reconnaissance pour ce qu'il avait fait dans le but de renouer les relations d'affaires et de sympathie entre le Canada et son ancienne mère-patrie, en lui donnant un grand banquet public.

LA DÉCHARGE DES DÉBITEURS INCENDIÉS.

Il a été constaté à maintes reprises qu'un certain nombre de personnes engagées dans le commerce et possédant des fonds de marchandises s'étaient montrées très négligentes sur le chapitre des assurances, et qu'en cela elles obéissaient à une idée d'économie mal entendue et très préjudiciable à leur propre intérêt et à celui de leurs fournis-

seurs. Cette Chambre a donc cru utile d'endosser la décision prise à ce sujet par les marchands de gros, et le 3 octobre 1888, la résolution suivante fut votée : " Que le haut commerce soit prié de refuser toute décharge à un incendié dont le fonds de commerce n'est pas assuré contre le feu, au montant de 60 pour cent au moins, ainsi que l'a décidé l'association des épiciers en gros de la Puissance. "

ENCOURAGEMENT AUX INDUSTRIES NATIONALES.

Les industries nationales sont l'objet de l'attention de cette Chambre. Le conseil dans sa réunion du 12 septembre 1888 décida de visiter officiellement les principaux établissements industriels et commerciaux de Montréal afin de constater sur les lieux quels progrès ont été réalisés par nos compatriotes dans les diverses branches d'industrie et quels sont les besoins du commerce, et le 20 septembre les membres du Conseil de cette Chambre, accompagnés de plusieurs personnes du haut commerce et de la finance se sont transportés à la manufacture de MM. Robert & Fils, située sur le chemin Papineau et dont ils ont fait la visite en détail. Après cette visite le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution suivante : " Que ce Conseil, après avoir visité les ateliers et les dépôts de bois bruts et ouvrés de la maison Robert & Fils, est unanime à reconnaître l'intelligence qui a présidé à leur disposition pour faciliter les opérations journalières de leur immense entreprise. Que ce Conseil est unanime aussi pour féliciter ces messieurs sur le succès qui a couronné leurs efforts et qui place leur maison au rang des premières de Montréal dans leur spécialité. Que ce Conseil offre à ces messieurs des remerciements pour la manière charmante avec laquelle ils ont accueilli sa visite, ainsi que celle des hommes distingués qui les accompagnaient.

Plus tard, le 26 décembre, le Conseil qui porte un intérêt tout particulier à la fabrication du sucre de betteraves de cette province adopta la résolution suivante :

sucre
Berth
avec
neme
de pr
fabric
trie a
A l
suiva
nation
" Q
Montr
tant d
de pré
qu'à v
vapeu
corpor

NON

La
sans cl
le Con
choix
solutio
cipal :
" Qu
norable
chef B
M. Ben
qualific
plir cet

DÉLI

Une
Paris p

“ Que ce Conseil, après avoir examiné l'échantillon de sucre de betteraves qui lui a été adressé par la fabrique de Berthier comme produit de la campagne de 1888, a constaté avec plaisir le résultat obtenu et espère que le gouvernement de Québec accordera aux cultivateurs une prime de production pour chaque tonne de betteraves livrée à la fabrique de manière à encourager la création d'une industrie aussi importante pour la province.

A la même réunion le Conseil adopta aussi la résolution suivante, relative encore à l'encouragement à l'industrie nationale.

“ Que cette Chambre félicite la corporation de la cité de Montréal d'avoir encouragé l'industrie nationale en achetant des échelles de sauvetage de manufacture canadienne, de préférence à celles qui sont faites à l'étranger, et espère qu'à valeur égale, il en sera de même pour les pompes à vapeur et autres articles d'équipement commandés par la corporation.”

NOMINATION DU CHEF DES POMPIERS DE MONTRÉAL.

La brigade des pompiers de Montréal s'étant trouvée sans chef par suite de la mise à la retraite de M. Paton, le Conseil a cru devoir exprimer son opinion au sujet du choix de son successeur, et le 12 septembre, il passa la résolution suivante qui fut communiquée au conseil municipal :

“ Que le Conseil de cette Chambre recommande aux honorables membres du Conseil de Ville la nomination du chef Benoit comme chef de la brigade du feu de Montréal, M. Benoit possédant mieux que tout autre candidat les qualifications requises par le comité du feu pour bien remplir cette position importante.

DÉLÉGATION AUX CONGRÈS INTERNATIONAUX A PARIS.

Une série de congrès internationaux est convoquée à Paris pendant l'exposition universelle pour discuter les

questions les plus importantes par les hommes les mieux renseignés du monde entier. On comprend l'importance qu'il y a pour notre Chambre de Commerce d'être représentée à ces grandes réunions, pour que les renseignements les plus complets soient donnés sur notre pays et pour que cette Chambre soit renseignée sur le résultat de ces discussions importantes. Dans ce but elle a nommé comme son délégué spécial son vice-président M. J. X. Perrault qui a bien voulu avec sa bonne volonté habituelle accepter cette mission à la fois difficile et honorable pour toute la durée de l'exposition.

INSPECTION DES CUIRS ET PEAUX CRUES.

La position d'inspecteurs des cuirs et peaux crues pour la division de Montréal étant devenue vacante, cette Chambre, en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, a invité le 27 décembre 1888, les candidats à cette position à passer l'examen exigé. Le 31 du même mois, deux candidats se présentèrent devant les examinateurs, MM. G. Delorme, marchand de cuirs, J. L. Pelletier, fabricant de chaussures, et Joseph Richard, maître boucher. Ces candidats étaient M. Henri Genest, déjà inspecteur pour la division d'Hochelaga, et Louis Chevalier, marchand de cuirs et fabricant de chaussures. Le 9 janvier 1889, rapport fut fait au Conseil que le bureau des examinateurs était unanime à recommander M. Genest et M. Chevalier à la nomination d'inspecteurs de cuirs et peaux crues pour la division de Montréal.

L'AFFAIRE LEBOURDAIS.

Une accusation très grave, celle d'avoir voulu faire sombrer leur navire et frauder les assureurs, fut portée par un équipage indiscipliné contre le capitaine Louis LeBourdais, et son frère Joseph LeBourdais, le 22 septembre 1888, devant les tribunaux criminels d'Angleterre, au moment où ils atterrissaient à Queenstown, après avoir, eux seuls, conduit leur navire à bon port, à la suite d'une traversée dange-

reuse, et après avoir été abandonnés de leurs matelots. Le navire " Gylfe " que commandait le capitaine Louis LeBourdais appartient à MM. Ross & Cie, armateurs de Québec qui ont généreusement fait et font encore toutes les démarches possibles pour faire rendre justice aux accusés qui furent condamnés à dix ans de travaux forcés, malgré une preuve plus que suffisante de leur innocence. Ce pénible événement causa en Canada, une émotion facile à comprendre et le 18 janvier dernier, après avoir pris connaissance des faits qui s'y rattachaient le Conseil passa la résolution ci-dessous :

" Considérant que le navire " Gylfe " parti de Québec pour l'Angleterre avec une cargaison de bois, a subi des avaries tellement considérables pendant la traversée, que l'équipage a déserté le navire en pleine mer, le croyant prêt à sombrer ;

" Considérant que le capitaine LeBourdais, le second et un matelot sont bravement restés sur le vaisseau en détresse et sont parvenus à force de courage, d'énergie et de travail à le mener à bon port ;

" Considérant que sur la dénonciation des déserteurs, le capitaine et le second, au lieu d'être récompensés, comme le méritait un sauvetage aussi remarquable, ont été condamnés à plusieurs années de bagne ;

Résolu :—Que ce Conseil prenne toutes les mesures nécessaires pour obtenir réparation contre ce déni de justice et prie l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries et Sir Charles Tupper, notre représentant à Londres, de bien vouloir s'enquérir immédiatement des circonstances de cette étrange condamnation par les tribunaux d'Angleterre."

Les démarches faites en faveur du malheureux capitaine LeBourdais et de son frère, ne sont pas restées sans effet et la Chambre de Commerce entretient l'espoir qu'un nouveau procès, fera le plein jour sur l'iniquité commise et rendra les accusés à leurs familles.

Une lettre reçue par cette **Chambre**, du Haut Commissaire Canadien, Sir Charles Tupper, en date du 20 février, informe que cette question recevra toute son attention.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES ANTILLES.

La solution de cette importante question préoccupe chaque jour davantage le commerce canadien, et la Chambre de Commerce n'y est pas restée étrangère.

Pour bien faire comprendre la résolution suivante, il est utile d'examiner quelles sont les relations commerciales actuelles du Canada avec les Antilles, comparaison faite avec le chiffre des affaires que les Américains y font.

Deux questions se posent : Le Canada fait-il avec les Indes Occidentales tout le commerce qu'il devrait faire ? Si non, est-il possible d'augmenter le chiffre du commerce qui s'y fait actuellement ?

A la première question, on répond : Non.

En considérant la somme de commerce que font les Indes Occidentales avec les autres pays, nous ne ferons que comparer le commerce avec le Canada et celui fait avec les Etats-Unis.

1. A cause de leur proximité, comparaison faite avec la France, l'Indoustan ou d'autres pays dans une situation géographique analogue.

2. Au point de vue de la similitude des articles de nécessité fournis par ces pays et par le Canada.

3. A cause de la similitude et de l'égalité des avantages dont ils jouissent comme nous, en leur qualité de sujets anglais.

Comparaison faite avec les Etats-Unis, le Canada n'a pas sa part légitime du commerce des Indes Occidentales. Ainsi, par exemple, aux Barbades, les Etats-Unis font pour quatre piastres de commerce contre le Canada une ; à la Trinidad, sept dollars contre un, dans la Guyane Anglaise trois piastres et trente-sept cents contre une, et bien que ce dernier pays soit plus éloigné de nous que la Trinidad, la

pro
Eta
que
au
A
niss
on c
143,
Ang
la T
des a
sur u

Fain-
" -
Beurr
"
Farin
"
Farin
Saind
Bestia
Jambo
Foin—
Huiles
Planch

En
Guyar
second

Beurre
Jambo
Bœuf
Saindo

Tout
canadi

proportion comparée de notre commerce avec celui que les Etats-Unis y font est beaucoup plus forte. Ce qui démontre que les distances ne sont pour rien dans les empêchements au commerce.

Au sujet des articles de nécessité que les Etats-Unis fournissent en plus que le Canada aux colonies des Antilles, on cite les cas suivants : ainsi, les Etats-Unis fournissent 143,533 lbs de fromage à la Trinidad, 193,720 à la Guyane Anglaise, tandis que le Canada n'en fournit que 300 lbs à la Trinidad et pas une once à la Guyane. Suit une liste des articles de commerce dans lesquels le Canada se trouve sur un pied d'infériorité. Ainsi :

	Envois américains.	Envois canadiens.
Fain—Guyane.....	709,630 lbs.	11,230 lbs.
“ —Trinidad.....	13,673 “	00,000 “
Beurre—Guyane.....	180,571 “	6 “
“ —Trinidad.....	90,163 “	222 “
Farine—Guyane.....	138,941 “	00,000 “
“ —Trinidad.....	98,302 “	0,000 “
Farine de maïs et d'avoine—Guyane...	1,731,114 “	0,000 “
Saindoux—Trinidad.....	1,059,781 “	0,000 “
Bestiaux— “	4,830 “	0,000 “
Jambons—Guyane.....	205,831 “	1,223 “
Foin— “	837,839 “	7,460 “
Huiles— “	393,233 “	0,000 “
Planches à baril—Trinidad.....	523,774 “	0,000 “

En outre, les Etats-Unis tiennent en entrepôt dans la Guyane Anglaise pour l'approvisionnement des marchés secondaires en plus que le Canada :

	E.-U.	Canada.
Beurre.....	3,800 lbs.	0,000
Jambons.....	11,030 lbs.	0,000
Bœuf (brls).....	7,641	0,000
Saindoux.....	635,392 lbs.	0,000

Toutefois il y a des articles sur lesquels l'exportation canadienne dépasse l'exportation américaine et qui dé-

montrent la concurrence avantageuse que le Canada peut faire avec les Etats-Unis. Ainsi :

	E.-U.	Canada.
Avoine.....	1,812,517	3,401,753
Pin blanc.....	2,582,085	7,336,505
Bardeaux.....	556,150	3,520,850

Le Canada accuse aussi un chiffre plus fort dans les poissons séchés et salés, dans les fruits, les légumes et le bois pour les cercles. Ainsi à la Trinidad les bardeaux chiffrent : Etats-Unis 95,000, le Canada 179,000.

Le chiffre du poisson admis en franchise est également digne de remarque, ainsi :

Etats-Unis, poisson, 405,512 ; Canada, 5,677,480.

En ce qui regarde les mêmes articles à la Guyane Anglaise les chiffres parlent en faveur du Canada :

	E.-U.	Canada.
Poisson fumé.....	2,700	34,526
Madriers.....	3,824,505	6,130,140
Merrains.....	335,195	637,345
Pommes de terre.....	1,715	16,734min.

On ne s'explique pas pourquoi le Canada n'exporte pas plus de fromages aux Antilles et pourquoi les Etats-Unis y monopolisent le commerce de ce produit. Il y a dans ces pays un vaste marché ouvert pour le beurre, la farine, le saindoux, le pain, le maïs, la farine d'avoine, les douves, etc.

On se demande s'il nous est possible d'entrer en lice avec quelques chances de succès contre une nation de soixante millions d'individus. Voici la réponse—les marchés existent et nous connaissons nos concurrents ; il est inutile d'espérer un changement dans les relations commerciales dans les circonstances actuelles, mais on peut opérer ce changement de la manière suivante :

1. Par le moyen de paquebots rapides.
2. Par des communications télégraphiques sous-marines directes et à bon marché.

3. Par un service de malles prompt et régulier.
4. Par l'établissement d'un système effectif de phares.
5. En mettant nos marchands, nos meuniers, nos marchands de bois et nos manufacturiers en relations directes avec ceux qui sont à la tête des affaires dans les Antilles et dans la Guyane anglaise.

Au moyen des paquebots rapides, le Canada pourrait recevoir directement tous les fruits des Indes Occidentales en parfaite condition et à des prix accessibles à la masse de la population. Il y a aux Antilles des hommes influents disposés à faire leur part pour favoriser une semblable ligne de paquebots. Sommes-nous disposés à faire notre part ?

L'augmentation tant désirée de ce commerce ne peut s'effectuer qu'en autant que nos hommes d'affaires se mettront en relation directe avec ceux des pays mentionnés.

Chaque boucaut de sucre, chaque sac de café que nos marchands achètent à New-York ne servent qu'à édifier davantage et à consolider à notre détriment le commerce des Etats-Unis avec les Indes Occidentales. Nous pouvons faire ce commerce nous-mêmes sans intermédiaires.

Il faut visiter ces marchés, se rendre compte de leurs besoins et leur faire connaître le Canada.

Antigua est une île d'une superficie de 280 milles carrés renfermant une population de 35,000 âmes. Cette île importe une valeur de £227,000 répartie comme suit :

\$350,000.....	de l'Angleterre
93,000.....	des colonies sœurs
261,700.....	des pays étrangers.

Sur ces chiffres le Canada ne compte que pour £7,921 pendant que les Etats-Unis figurent pour £49,830.

Sans doute, nous ne pouvons pas prétendre consommer autant de sucres et autres produits que les Etats-Unis, mais nous pouvons nous procurer directement ce qu'il nous faut de ces produits et augmenter de la sorte la valeur de notre

commerce extérieur. Et pour arriver à ce résultat si désirable, il faut se mettre à l'œuvre sans retard et faire disparaître tous les inconvénients qui, sous une forme ou sous une autre, nous empêchent de profiter des avantages que nous offre le commerce des Indes Occidentales.

Ces colonies sont prêtes et sont disposées à faire avec le Canada tout arrangement pour l'avantage des deux pays. Et tout le monde devra se réjouir d'un pareil arrangement qui aura pour effet de mettre en contact plus immédiat les hommes d'affaires des deux pays.

Le Conseil de cette Chambre, après avoir pris en considération cette importante question, à sa séance du deux février dernier, adopta la résolution suivante :

“ Considérant que le gouvernement du Canada a déjà pris l'initiative de l'établissement de relations postales et commerciales directes entre le Canada et les colonies anglaises des Antilles ;

Considérant qu'il est important de donner suite à ce projet de relations directes avec les Antilles, et qu'un long retard serait préjudiciable aux intérêts commerciaux du Canada :

Résolu : Que cette Chambre prie le gouvernement du Canada de mettre à exécution pendant la présente session du parlement, son projet de renouer ses relations directes avec les Antilles, afin que le commerce canadien soit en mesure de bénéficier de ces relations dès la présente année.

EXPORTATION DES BEURRES.

Il est devenu nécessaire pour le commerce d'enrayer la diminution de l'exportation de nos beurres.

La Chambre de Commerce et le Conseil ont cru devoir prendre cette question en considération. A sa séance du 2 février dernier (1889), la résolution suivante a été adoptée :

“ Considérant que l'exportation des beurres canadiens en Europe a diminué dans une proportion considérable depuis quelques années ;

Considérant qu'il est utile que des mesures soient prises pour donner à la fabrication des beurres, spécialement dans la province de Québec, l'importance qu'elle doit avoir ;

Considérant qu'il est utile de rechercher si l'exportation des beurres canadiens, au Japon et en Chine serait possible en vue de compenser la diminution de l'exportation en Europe ;

Résolu : Que le secrétaire reçoive instruction de rechercher les renseignements utiles sur l'état présent de la fabrication des beurres dans notre province, comparée avec la fabrication des fromages, et fasse rapport de ses recherches à ce Conseil aussitôt que possible."

DROITS DE POSTE.

La question de l'augmentation des droits de poste pour la livraison des lettres en ville est d'un intérêt trop marqué pour que la Chambre de Commerce du district de Montréal, ne la prît pas particulièrement en considération. Aussi, à la séance du 2 mars, le changement projeté fut discuté au long, et la résolution suivante fut adoptée unanimement :

Résolu : Que ce Conseil, ne saurait approuver l'augmentation du prix de l'affranchissement des lettres de ville de un centin à deux centins, non plus que des lettres chargées de deux centins à dix centins, telle que proposée au parlement fédéral, et prie l'Honorable Ministre des Postes de vouloir bien renoncer à ces augmentations de frais de port dans l'intérêt du commerce de notre ville."

ABOLITION DES DROITS DE PÉAGE DES CANAUX.

Les droits de péage des canaux est une question qui se présente chaque année, attendu que la loi qui règle cette partie du revenu n'a pas encore été rappelée. Tout le commerce désire ce rappel de cette loi qui gêne la navigation intérieure.

Le Conseil de cette Chambre se faisant l'écho des récla-

mations des intéressés de tout le pays a adopté à sa séance du 2 mars dernier, la résolution suivante :

“ Considérant que l'abolition permanente des droits de passage sur les canaux de l'Erié a détourné au profit de New-York le commerce des grains du St-Laurent ;

Considérant que cette concurrence ruineuse pour nos canaux rend improductifs les 60 millions dépensés pour leur construction à moins que le gouvernement du Canada ne supprime entièrement les droits de péage :

Résolu : Que ce Conseil réclame comme urgente et essentielle à la prospérité du pays et plus particulièrement à la ville de Montréal, l'abolition complète et permanente des droits de péage sur les canaux du St-Laurent ; que cette abolition soit décrétée sans plus de retard, et que ce Conseil ne soit plus dans l'obligation, chaque année, d'envoyer à Ottawa une députation chargée d'obtenir cette concession du gouvernement.”

DEUX CENT CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
DE MONTRÉAL EN 1892.

Montréal sera appelé à célébrer en 1892 le 250ième anniversaire de sa fondation.

Les esprits se sont émus à la perspective de cet événement solennel. Afin d'en conserver un souvenir durable, le projet a été émis de tenir, à Montréal, en cette circonstance mémorable une exposition universelle, projet que votre Conseil approuve dans la résolution suivante qu'il a adoptée à la séance du 2 mars dernier :

“ Considérant que le premier ministre de Québec a déclaré officiellement devant la législature qu'il espérait voir une exposition universelle dans la ville de Montréal en 1892, à l'occasion du 250ième anniversaire de sa fondation par monsieur de Maisonneuve ;

Résolu : Que ce Conseil félicite le gouvernement de Québec, d'avoir pris cette initiative, et prie l'Honorable Premier Ministre de vouloir bien nommer sans retard une

comm
grand

SITUA

Janvier.
Février..
Mars.....
Avril.....
Mai.....
Juin.....
Juillet...
Août.....
Septembr
Octobre..
Novembr
Décembr

Janvier..
Février..
Mars.....
Avril.....
Mai.....
Juin.....
Juillet...
Août.....
Septembr
Octobre..
Novembr
Décembre

Janvier..
Février..
Mars.....
Avril.....

commission d'études, chargée d'assurer le succès de cette grande entreprise."

V—QUELQUES STATISTIQUES.

SITUATION COMPARATIVE DES BANQUES EN CANADA PENDANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

PASSIF.

	1886.	1887.	1888.
Janvier.....	\$142,232,706	\$148,026,975	\$151,880,736
Février.....	141,772,523	147,203,692	151,832,685
Mars.....	144,490,340	145,561,795	151,631,693
Avril.....	145,413,155	144,518,404	154,942,544
Mai.....	145,589,433	146,058,830	156,842,356
Juin.....	167,587,682	149,412,632	166,344,852
Juillet.....	146,154,546	149,993,298	167,211,458
Août.....	146,340,722	150,138,644	168,715,568
Septembre.....	149,229,218	152,765,840	121,241,690
Octobre.....	152,218,643	157,210,774	175,506,048
Novembre.....	151,943,691	152,342,336	175,378,989
Décembre.....	150,418,455	153,218,603	176,360,938

ACTIF.

	1886.	1887.	1888
Janvier.....	\$222,905,552	\$228,632,078	\$231,314,704
Février.....	223,131,136	229,239,212	231,448,089
Mars.....	228,929,994	226,573,142	232,085,295
Avril.....	228,336,520	226,536,302	235,389,608
Mai.....	228,122,418	222,413,600	235,674,146
Juin.....	228,422,353	229,241,464	244,975,223
Juillet.....	226,236,871	230,008,669	246,177,887
Août.....	226,886,205	230,333,217	247,871,200
Septembre.....	220,393,083	233,352,748	251,024,434
Octobre.....	233,211,813	238,173,637	255,918,081
Novembre.....	232,861,034	232,636,404	254,823,186
Décembre.....	231,300,482	232,576,933	255,348,112

ESCOMPTES.

	1886.	1887.	1888.
Janvier.....	\$125,272,702	\$135,928,918	\$137,094,051
Février.....	122,219,156	137,579,744	136,341,495
Mars.....	131,372,894	138,207,100	138,616,346
Avril.....	132,192,579	132,774,963	138,546,438

Mai.....	133,536,208	137,755,631	137,766,265
Juin.....	131,559,201	138,263,340	137,409,008
Juillet.....	129,871,308	136,701,047	136,144,067
Août.....	130,270,008	138,395,449	138,210,045
Septembre.....	132,494,706	140,877,007	140,876,917
Octobre.....	134,261,745	143,912,503	143,268,322
Novembre.....	135,541,303	137,990,943	144,751,944
Décembre.....	135,632,631	138,398,246	145,750,485

PRÊTS AUX CORPORATIONS INDUSTRIELLES.

	1886.	1887.	1888.
Janvier.....	\$12,864,636	\$14,071,978	\$15,256,755
Février.....	12,683,174	13,854,578	16,468,374
Mars.....	13,067,051	14,285,724	16,666,140
Avril.....	13,404,183	14,485,846	17,866,234
Mai.....	13,225,172	14,093,709	19,232,215
Juin.....	12,857,410	14,196,726	18,042,302
Juillet.....	12,288,309	14,825,160	17,305,375
Août.....	13,875,384	15,713,228	18,462,922
Septembre.....	14,981,078	15,613,024	18,694,390
Octobre.....	15,409,091	16,806,917	19,106,518
Novembre.....	14,038,953	16,486,191	18,509,739
Décembre.....	14,855,133	15,871,454	19,252,232

DÉPÔTS PUBLICS.

	1886.	1887.	1888.
Janvier.....	\$ 99,823,760	\$105,452,024	\$106,351,330
Février.....	99,295,158	105,019,893	106,392,985
Mars.....	98,872,854	103,773,239	106,872,337
Avril.....	100,015,418	103,182,308	109,637,050
Mai.....	100,792,630	104,991,655	111,743,577
Juin.....	102,181,744	107,154,483	112,850,099
Juillet.....	100,649,561	106,200,459	115,481,891
Août.....	101,741,618	107,482,194	118,303,870
Septembre.....	103,584,220	107,853,249	116,971,294
Octobre.....	104,011,687	108,862,227	117,875,792
Novembre.....	105,789,072	105,518,201	119,355,827
Décembre.....	104,770,930	105,599,665	121,878,438

EXPORTATION DES BEURRES ET DES FROMAGES DU PORT
DE MONTRÉAL.

Le tableau suivant fait voir la quantité de beurre et de fromage exportée annuellement de Montréal depuis quinze ans.

1888.....
1887.....
1886.....
1885.....
1884.....
1883.....
1882.....
1881.....
1880.....
1879.....
1878.....
1877.....
1876.....
1875.....
1874.....

Les l
porté n
suivant

Allan.....
Dominion
Beaver ...
Donaldson
Thompson
Temperley
Furness ..
Autres.....

Ces d
suivants

Liverpool..
Glasgow ..
London....
Bristol ...

137,766,265
137,409,008
136,144,067
138,210,045
140,876,917
143,268,322
144,751,944
145,750,485

1888.
15,256,755
16,468,374
16,666,140
17,866,234
19,232,215
18,042,302
17,305,375
18,462,922
18,694,390
19,106,518
18,509,739
19,452,232

1888.
16,351,330
16,392,985
16,872,337
19,637,050
17,743,577
2,850,099
5,481,891
18,303,870
16,971,294
17,875,792
19,355,827
18,878,438

RT
e et de
quinze

	Beurre tinettes	Fromages boîtes
1888.....	36,528	1,134,349
1887.....	60,353	1,104,065
1886.....	54,263	891,965
1885.....	66,545	1,076,601
1884.....	108,137	1,108,448
1883.....	92,764	859,612
1882.....	64,620	627,211
1881.....	130,481	551,847
1880.....	194,366	557,019
1879.....	180,322	516,249
1878.....	106,399	467,676
1877.....	87,245	398,138
1876.....	168,048	465,660
1875.....	115,417	507,062
1874.....	80,201	359,252

Les lignes de paquebots transatlantiques qui ont transporté notre fromage et notre beurre en Europe, sont les suivantes :

	1887		1888	
	Beurre tinettes	Fromage boîtes	Beurre tinettes	Fromage boîtes
Allan.....	28,386	501,714	8,665	512,849
Dominion.....	30,135	424,380	7,617	488,667
Beaver.....	429	31,770	6	37,029
Donaldson.....	874	29,469	233	27,401
Thompson.....	163	38,874	1	67,764
Temperley.....	314	50,126	484
Furness.....	15,777	2	150
Autres.....	2	2,455
Total.....	60,353	1,104,065	16,528	1,134,349

Ces diverses quantités ont été distribuées dans les ports suivants :

	1887		1888	
	Beurre tinettes	Fromage boîtes	Beurre tinettes	Fromage boîtes
Liverpool.....	20,253	450,060	3,103	499,391
Glasgow.....	12,695	132,751	6,190	140,394
London.....	1,391	268,971	254	235,176
Bristol.....	26,014	243,283	6,981	259,388
Total.....	60,353	1,104,095	16,528	1,134,349

EXPORTATION DU BOIS DES PORTS DU ST-LAURENT DANS
L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

	Pieds
1887	34,036,076
1886	29,088,203
1885	31,344,643
1884	36,938,548
1883	18,768,652
1882	24,419,827
1881	16,147,941
1880	10,420,070
1879	12,476,150
1878	10,855,246
1877	8,787,928
1876	3,437,000
1875	10,123,000
1874	16,262,293
1873	36,073,919
1872	28,234,468
1871	16,005,935
1870	25,145,183

Les quatre années d'exportation les plus fortes ont été de 1873, 36,073,919 pieds ; 1884, 36,938,548 ; 1885, 31,344,643 et 1887, 34,036,076. Si les exportateurs avaient pu se procurer plus d'accommodation de fret, il est probable que 1887 aurait dépassé les années précédentes.

LES POSTES.

En 1888, cent trente-sept nouveaux bureaux de poste ont été ouverts au Canada, ce qui porte leur nombre total à 7,671. Sur ce nombre, il y en a 2,927 dans Ontario, 1,385 dans la province de Québec, 1372 à la Nouvelle-Ecosse, Ecosse, 1870 au Nouveau-Brunswick, etc. La circulation par les bureaux de poste pour l'année 1887-88 a été comme suit :

Lettres.....	80,200,000
Cartes-poste.....	16,688,000
Lettres affranchies.....	3,500,000
Lettres chargées.....	3,580,000
Livres, spécimens, etc.....	17,810,050
Paquets.....	743,000

Il es
lettres
de l'ab
franch
de val

RECETTI

Janvier ..
Février ..
Mars.. ..
Avril.....
Mai.....
Juin.....
Juillet...
Août.....
Septemb
Octobre..
Novembr
Décembr

RECETTI

Janvier..
Février..
Mars.....
Avril.....
Mai.....
Juin.....
Juillet...
Août.....
Septembr
Octobre..
Novembr
Décembr

Il est passé par le bureau des lettres mortes, 106,954 lettres qui n'ont pu être transmises à destination par suite de l'absence d'une adresse satisfaisante ou par défaut d'affranchissement; 13,782 de ces lettres contenaient des articles de valeur.

RECETTES COMPARATIVES DE LA DOUANE DE MONTRÉAL POUR LES ANNÉES 1887 ET 1888.

	1887	1888
Janvier.....	\$ 674,951.41	\$574,244.67
Février.....	719,104.99	750,998.85
Mars.....	702,626.30	645,427.52
Avril.....	653,998.93	573,648.17
Mai.....	735,678.01	766,415.83
Juin.....	811,671.14	835,506.99
Juillet.....	847,428.63	929,302.41
Août.....	762,337.38	828,054.59
Septembre.....	850,612.64	867,983.32
Octobre.....	646,777.30	725,940.42
Novembre.....	685,510.10	592,886.86
Décembre.....	604,828.67	632,881.54
	<hr/>	<hr/>
	\$8,745,526.41	8,778,291.17

RECETTES COMPARATIVES DU BUREAU DE L'ACCISE POUR LES ANNÉES 1888 ET 1887.

	1888.	1887.
Janvier.....	\$108,534.88	\$108,534.88
Février.....	139,185.46	139,185.36
Mars.....	136,948.01	137,943.01
Avril.....	152,314.82	152,314.82
Mai.....	163,174.02	163,174.02
Juin.....	144,437.79	200,694.95
Juillet.....	156,737.21	87,276.87
Août.....	161,306.64	125,115.91
Septembre.....	155,151.77	123,781.43
Octobre.....	174,739.74	146,498.97
Novembre.....	173,467.13	154,668.72
Décembre.....	181,132.73	182,519.08
	<hr/>	<hr/>
	\$1,848,125.68	\$1,721,708.02

FAILLITES EN CANADA ; TABLEAU COMPARATIF POUR LES ANNÉES 1887-88,
DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES DE LA CONFÉDÉRATION.

	Nombre	Passif
	1887	1887
Ontario	693	\$5,357,375
Québec	390	4,085,926
N.-B	88	5,350,115
N.-E.....	120	716,860
I. P. E.....	13	162,600
Man.....	37	261,769
Colombie.....	25	135,950
	1366	\$16,070,595
	Nombre	Passif
	1888	1888
Ontario.....	915	\$6,704,343
Québec.....	482	4,466,824
N.-B.....	65	741,691
N.-E.....	126	1,305,503
I. P. E.....	8	148,678
Man	52	478,945
Colombie.....	19	128,803
	1667	\$13,974,787

Le tableau ci-bas indique le nombre des faillites depuis dix ans.

	Nombre	Passif
1888.....	1,667	\$13,974,787
1887.....	1,366	16,070,595
1886.....	1,252	10,386,884
1885.....	1,256	8,861,609
1884.....	1,327	19,191,306
1883.....	1,384	15,949,361
1878.....	1,697	23,908,677

COMMERCE D'IMPORTATIONS DU PORT DE MONTRÉAL POUR LES MOIS DE
JANVIER 1888-1889, COMPARÉS.

	Janvier 1888.	Janvier 1889.
Cotonnades.....	\$280,377	322,350
Marchandises de fantaisie.....	86,343	114,359
Chapeaux et coiffures.....	76,010	117,324
Soieries	99,557	143,929
Lainages	320,986	492,046
Total march'nd. sèches.....	\$863,273	\$1,190,008

Livres e
Produits
Vaisselle
Poissons
Fruits, v
Pelleterie
Verre et
Fer et ac
Bijouterie
Cuirs.....
Instrume
Papeterie
Alcools e
Sucres...
Melasses
Objets en

Dura
tabac c
tableau

1883-84 ...
1884-85 ...
1885-86 ...
1886-87 ...
1887-88 ...

Depui
augmen

E

s 1887-88,
ON.

Passif
1887
\$5,357,375
4,085,926
5,350,115
716,860
162,600
261,769
135,950

\$16,070,595

Passif
1888
\$6,704,343
4,466,824
741,691
1,305,503
148,678
478,945
128,803

13,974,787

depuis

Passif
13,974,787
16,070,595
10,386,884
8,861,609
19,191,306
15,949,361
23,908,677

MOIS DE

Janvier
1889.
322,350
114,359
117,324
143,929
492,046
1,190,008

Livres et publications.....	20,896	28,201
Produits pharmaceutiques et médecines	21,977	23,333
Vaisselle et porcelaine	9,947	11,756
Poissons, dans toutes les formes.....	9,826	11,004
Fruits, verts et secs.....	38,377	40,027
Pelleteries, non préparées et préparées.....	20,045	56,179
Verre et verreries	25,629	10,604
Fer et acier.....	123,560	152,513
Bijouteries et montres.....	7,595	13,060
Cuirs.....	32,042	50,039
Instruments de musique.....	8,704	6,206
Papeterie.....	31,607	28,278
Alcools et vins.....	65,520	89,388
Sucres.....	358,469	112,600
Melasses et sirops.....	12,215	19,539
Objets en bois.....	21,408	25,465

LE TABAC CANADIEN.

Durant les cinq dernières années la consommation du tabac canadien a éprouvé le mouvement démontré par le tableau suivant :

	Livré aux manufactures livres	Tabac acquitté de droits livres	total livres
1883-84.....	232,923	93,891	326,804
1884-85.....	340,874	154,847	495,721
1885-86.....	93,940	305,751	399,691
1886-87.....	91,593	426,223	517,816
1887-88.....	77,104	598,231	676,335

FABRICATION DES SPIRITUEUX EN CANADA.

Depuis cinq ans la fabrication des spiritueux a été en augmentant comme le fait voir le tableau ci-bas.

	Gallons.
En 1883-84, il a été fabriqué.....	4,207,776
1884-85 "	3,579,332
1885-86 "	4,355,736
1886-87 "	5,119,506
1887-88 "	5,514,589

MOUVEMENT OCÉANIQUE DU PORT DE MONTRÉAL.

	Navires océaniques	Jaugeage
1888.....	655.....	782,473 tonneaux.
1887.....	767.....	870,773 "
1886.....	703.....	809,699 "
1885.....	629.....	683,854 "
1884.....	626.....	649,374 "
1883.....	660.....	664,263 "
1882.....	648.....	554,692 "
1881.....	569.....	531,929 "
1880.....	710.....	628,271 "

En 1850, le port de Montréal vit 211 navires océaniques représentant un jaugeage total de 46,156 tonneaux.

IMPORTATIONS CANADIENNES DE FRANCE, 1888

	Effets imposables	En franchise.	Valeur des effets imposables et affranchis.	Droits perçus.
Province Ontario.....	429,830	212,079	641,909	169,104,39
" Québec.....	1294,873	186,190	1481,063	527,289,07
" Nouvelle-Ecosse .	44,054	28	44,082	39,251,49
" Nouv.-Brunswick	43,942	2,555	46,497	38,261,57
" Manitoba.....	16,109	1,271	17,380	11,158,63
" Col. Britannique..	8 614	8,614	5,710,75
" Ile du Prince E...	5,239	5,239	5,466,80
	<u>1,842,661</u>	<u>402,123</u>	<u>2,244,784</u>	<u>796,242,70</u>

EXPORTATIONS CANADIENNES EN FRANCE, 1888.

	Mines	Pêcheries	Forêts	Produits agricoles	Manu- factures	Divers	Total.
Province d'Ontario ...	\$.....	\$.....	\$ 69	\$ 672	\$10,312	\$ 50	\$11,103
" Québec	2,563	22,563	16,547	53,471	2,261	906	99,634
" N.-E.	1,870	158,226	36,135	822	197,053
" N.-B	81,513	81,513
" Manitoba	35	35
" Col. Britan..
" I. P. E.....	85	8,350	8,435
							<u>\$397,773</u>

Total des exportations..... \$397,773

VI—PROGRAMME PROJETÉ POUR 1889.

- 1o. Améliorations au havre de Montréal.
- 2o. Le chemin de fer de la rive sud.
- 3o. Relations avec la France, les Indes Occidentales, le Japon et la Chine.
- 4o. Extension de l'instruction commerciale et agricole.
- 5o. Les traités de commerce.
6. Les progrès de l'industrie et les moyens de les favoriser.
- 7o. Législation commerciale.
- 8o. Enfin toutes les questions se rattachant au commerce, à l'industrie et à l'agriculture.

VII— CONCLUSION.

Comme on pourra en juger par ce qui précède, la Chambre de Commerce du district de Montréal a fait preuve d'initiative et d'activité. Aucune des questions d'actualité pratique qui intéressait le commerce en général n'a été laissée de côté ; sans doute elles n'ont pas toutes reçu la solution désirée, mais le Conseil de la Chambre de Commerce du district de Montréal a la satisfaction de constater qu'elles ont toutes reçu la considération à laquelle elles avaient droit.

On a bien voulu, dans certains cercles, douter de l'utilité de cette Chambre ; le rapport qui est aujourd'hui entre les mains des membres aura pour effet, nous l'espérons, de dissiper ces doutes et de convaincre le commerce canadien français que cette Chambre est appelée à lui rendre des services précieux.

La Chambre de Commerce du district de Montréal qui compte près de trois cents membres, après seulement deux ans d'existence, a fait ses preuves de vitalité et elle compte

eaux.

"

"

"

"

"

"

"

"

Mécaniques

K.

Droits
les perçus.

169,104,39

527,289,07

39,251,49

38,261,57

11,158,63

5,710,75

5,466,80

796,242,70

ers Total.

50 \$11,103

06 99,634

... 197,053

... 81,513

... 35

... ..

... 8,435

\$397,773

que dans le cours de l'année courante, elle verra le nombre de ses membres s'accroître considérablement.

Le tout respectueusement soumis.

J. M. DUFRESNE.

Président.

Anti
Ann

Bure
Beur

Conse
Canal
Chem
Chem
Colis
Chef d
Congr
Cuirs
Concl

Droits
Douan
Dette
Débite

Exposi
Exposi

Faillite

Havre

Instruc
Industr

nombre

NE.
sident.

TABLE DES MATIÈRES

A		PAGES
Antilles, relations commerciales	34	
Anniversaire 250e, fondation de Montréal.....	40	
B		
Bureaux de change interlopes	16	
Beurres, exportation	38	
C		
Conseil, composition actuelle du	8	
Canaux, approfondissement des	11	
Chemin de fer, Rive Sud	27	
Chemin de fer, Basses Laurentides.....	27	
Colis postaux	28	
Chef des pompiers, nomination	31	
Congrès internationaux, délégation	31	
Cuir et peaux crues, inspection	32	
Conclusion	49	
D		
Droits de péage, abolition des.....	11-39	
Douanes, affaires de.....	20	
Dette municipale, consolidation de la.....	26	
Débiteurs incendiés, décharge des.....	29	
E		
Exposition universelle de Paris.....	20	
Expositions annuelles à Montréal.....	26	
F		
Faillite, améliorations des lois de	15	
H		
Havre de Montréal, améliorations	9	
I		
Instruction commerciale	22	
Industries nationales, encouragement aux.....	30	

	PAGES
L	
Lettres, affranchissement des	28
LeBourdais (Affaire).....	32
Lumière électrique	15
M	
Membres actifs, liste des.....	3
Marché Bonsecours, agrandissement au	14
Montréal port libre	11
O	
Opérations de l'année	9
P	
Pavages en bois.....	16
Palais de Justice de Montréal	20
Programme pour 1889.....	49
Postes, droits de.....	39
R	
Rapport du Président	1
Règlements	7
Requête au Ministre des Travaux Publics.....	13
Rameau de St-Père, visite de.....	29
S	
Statistiques	41
T	
Téléphone et lumière électrique	15
V	
Voies ferrées, barrières aux.....	9
Ventes aux enchères, droit de 1 %	20
